

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue le lundi, 2 février 2026 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire, situé au 227 rue Principale, Saint-Dominique-du-Rosaire:

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Christian Legault	Maire	
Monsieur Marcel Jean	Conseiller	No : 1
Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Madame Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Monsieur Claude Lord	Conseiller	No : 6

ABSENT :

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Christian Legault.

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, greffière-trésorière.

---

## Ordre du jour

---

### 1. ADMINISTRATION

---

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 JOURNÉE SANTÉ MENTALE
- 1.5 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 809 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 FÉVRIER 2026
- 1.6 ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE
- 1.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
- 1.8 NOMINATION AU COMITÉ RH
- 1.9 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE 75 000 LITRES D'ABAT-POUSSIÈRE
- 1.10 ACHAT 2 RADARS PÉDAGOGIQUES

### 2. FINANCES

---

- 2.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

### 3. CORRESPONDANCES

---

- 3.1 3.1 INVITATION – VISITE DU PRÉFET

### 4. URBANISME

---

### 5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

---

- 5.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LOISIR ET SPORT AT POUR LA FÊTE D'HIVER
- 5.2 PARCS EN SPECTACLES (700)

6. TRAVAUX PUBLICS

---

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

---

9. RÈGLEMENTS

---

10. VARIA

---

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

---

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

---

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

---

1. ADMINISTRATION

---

---

*1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

---

15-02-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Gilles Audet  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

*1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*

---

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Remis à la prochaine séance

*1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS*

---

*1.4 JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE*

---

16-02-26

JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème " Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale";

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL JEAN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire proclame la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** pour la durée de son mandat électoral.

***1.5 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT  
DE 3 809 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 FÉVRIER 2026***

---

17-02-26

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT  
À UN EMPRUNT PAR OBLIGATION AU MONTANT DE 3 809 000\$ QUI SERA  
RÉALISÉ LE 13 FÉVRIER 2026

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance pour un montant de 3 809 000\$ qui sera réalisé le 13 février 2026, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
125-10	3 297 000 \$
125-10	512 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 125-10, la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Michelle St-Laurent  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit;

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 février 2026;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année;

3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc, (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé " Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises " ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant;

C.D. D.AMOS  
2, RUE PRINCIPALE NORD  
AMOS, QC  
J9T 3X2

8. Que les obligations soient signées par le maire et la greffière-trésorière. La Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts num.ro 125-10 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 février 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### 1.6 ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

18-02-26

#### ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

**ATTENDU QUE** l'article 152 du *Code municipal (RELRO, c. C-27. 1)* permet que les séances extraordinaires soient convoquées en tout temps en donnant un avis spécial de telle séance à tous les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** cet avis de convocation peut être notifié aux membres par un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du *Code de procédure civile (chapitre C-25.01)*;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire reconnaît que la notification par moyen technologique est une solution pour les membres du conseil y consentant;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE LORD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** les membres du conseil y consentant signent l'Acceptation de notification par moyen technologique;

**ÉTANT ENTENDU QU'**il est de la responsabilité des élus ayant accepté de signifier à la greffière-trésorière tout changement d'adresse courriel.

### ***1.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE***

---

19-02-26

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

**CONSIDÉRANT** la demande présentée par l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) visant la conclusion d'une entente financière avec la MRC Abitibi pour une durée de trois ans, débutant le 1<sup>er</sup> avril 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente vise à soutenir le fonctionnement de l'AFAT par une contribution financière annuelle de 12 000\$ pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

**CONSIDÉRANT QUE** des ententes similaires ont déjà été conclues avec la MRC de la Vallée-de-l'Or et la Ville de Rouyn-Noranda;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Claude Lord  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** l'EDG 1058 – Saint-Dominique-du-Rosaire accepte de participer à l'entente financière avec AFAT pour une période de 3 ans, débutant le 1<sup>er</sup> avril 2026;

**QUE** la contribution financière de l'EDG 1058 – Saint-Dominique-du-Rosaire soit fixée à 1 323,68\$ par année pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, conformément à la répartition présentée par la MRC;

**QUE** l'EDG 1058 – Saint-Dominique-du-Rosaire accepte également de verser une contribution financière équivalente de 1 323,68\$ pour l'année 2025-2026 afin de soutenir l'AFAT pour l'année en cours.

### ***1.8 NOMINATION AU COMITÉ RH***

---

#### NOMINATION AU COMITÉ RH

Remis

### ***1.9 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE 75 000 LITRES D'ABAT-POUSSIÈRE***

---

20-02-26

#### AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE 75 000 LITRES D'ABAT-POUSSIÈRE

**ATTENDU QUE** la Municipalité achète de l'abat-poussière liquide chaque année pour l'entretien de ses chemins;

**ATTENDU QUE** les dernières saisons estivales ont été plus sèches et plus longues;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Marcel Jean  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** transmettre un appel d'offres sur invitation pour faire l'acquisition de 75 000 litres d'abat-poussière aux compagnies suivantes :

- Somavrac
- Les Entreprises Faust et Fils
- RM Enterprises
- Sel IceCat
- Drolet Equipement Inc.

### ***1.10 ACHAT 2 RADARS PÉDAGOGIQUES***

---

21-02-26

#### ACHAT 2 RADARS PÉDAGOGIQUES

**ATTENDU QUE** la Municipalité a déposé une demande d'aide financière au Fonds de la sécurité routière – 2025-2026 pour l'installation de deux radars pédagogiques;

**ATTENDU QUE** le 10 décembre dernier la Municipalité a reçu la confirmation que le projet était accepté et qu'une aide financière de 6 300\$ était octroyée à la Municipalité pour la réalisation de ce projet;

**ATTENDU** les soumissions reçues.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Claude Lord  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** faire l'achat de 2 radars pédagogiques I-SAFE-1 au coût de 8 436\$, excluant les taxes.

## **2. FINANCES**

---

### ***2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER***

---

22-02-26

#### ADOPTION DES COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL JEAN**  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER** les comptes payés et la liste des comptes à payer au 2 février 2026, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 46 358,42 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 6 161,27 \$

Les salaires versés au mois d'octobre pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 22 025,86 \$

### **3. CORRESPONDANCES**

---

#### **3.1 VISITE DU PRÉFET**

---

Le conseil désire recevoir le préfet, une demande sera transmise à cet effet.

### **4. URBANISME**

---

### **5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

---

#### **5.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LOISIR ET SPORT AT POUR LA FÊTE D'HIVER**

---

23-02-26

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LOISIR ET SPORT AT POUR LA FÊTE D'HIVER

**ATTENDU QUE** le comité des Loisirs de Saint-Dominique organise en collaboration avec la municipalité annuellement la fête d'hiver;

**ATTENDU QU'**une demande d'aide financière peut être déposée auprès de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour soutenir cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Pierrette Morin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** l'agente de développement à déposer une demande d'aide financière auprès de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour la tenue de la Fête d'hiver.

#### **5.2 PARCS EN SPECTACLES**

---

24-02-26

#### PARC EN SPECTACLE

**ATTENDU QUE** la 3<sup>e</sup> édition de Parc en spectacle est en préparation pour 2026;

**ATTENDU QUE** cette année, les municipalités doivent déboursier un montant pour la technique et une partie pour l'Artiste à recevoir;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Marcel Jean  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** la dépense de 700\$ pour la 3<sup>e</sup> édition de Parc en spectacle qui se déroulera en août 2026.

### **6. TRAVAUX PUBLICS**

---

### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

### **8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT**

---

### **9. RÈGLEMENTS**

---

### **10. VARIA**

---

## ***10.1 RENOUELEMENT PERMIS SEG***

---

25-02-26

### RENOUELEMENT DE PERMIS SEG

**ATTENDU** la problématique récurrente des castors.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Marcel Jean

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** renouveler le permis SEG via la MRC d'Abitibi.

### **11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

### **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h13

\_\_\_\_\_  
Christian Legault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Katy Fortier  
Greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Christian Legault